

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE JUMP POUR L'ÉGALITÉ

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

1.1 Acceptation et contestation des conditions de facturation

Toute facture est considérée comme acceptée par le/la destinataire, sauf s'il/elle fait parvenir une réclamation écrite par courrier recommandé dans les 10 jours suivant la date d'émission de la facture.

1.2 Règlement des factures

Nos factures sont à régler dans les 15 jours suivant leur date d'émission, par chèque ou par virement bancaire sur le compte de JUMP pour l'Égalité, IBAN : FR76 1751 5900 0008 0088 8451 9664. Les règlements doivent intégrer une référence au numéro de facture.

1.3 Non règlement de factures

En cas de défaut de paiement ou de retard, JUMP pour l'Égalité facturera automatiquement et sans préavis des frais de retard correspondant au taux minimum légal en cas de retard/défaut de paiement ainsi que des frais supplémentaires de 8% (minimum de 100€), et ce sans préjudice de notre droit d'établir le préjudice réel et réclamer une indemnisation totale.

1.4 Juridiction et loi applicable

En cas de litige, les tribunaux de Paris seront seuls compétents, appliquant la loi française. Si une partie de ces conditions était invalide, nulle ou déclarée invalide par une autorité compétente, cela n'influencerait pas la validité du reste de ces conditions qui demeurent applicables dans leur intégralité.

2. CONDITIONS SPÉCIALES DU FORUM JUMP

1. Dispositions Générales

1.1. JUMP pour l'Égalité se réserve le droit de changer les dates et heures d'ouverture de l'événement FORUM JUMP. En ce cas, le contrat reste de vigueur entre JUMP pour l'Égalité et les participants.

1.2. L'inscription sera considérée comme officielle uniquement à la réception par le client de la facture envoyée par JUMP pour l'Égalité. JUMP pour l'Égalité se réserve le droit de refuser la participation de toute entreprise et personne physique sans devoir justifier ce refus.

1.3. Sauf autorisation de JUMP pour l'Égalité écrite et préalable, le client ne peut céder, sous-louer ou partager, même à titre gratuit, tout ou partie de sa participation dans l'événement. De plus, le client ne peut mettre en avant ses produits, services ou marchandises dans le cadre d'un stand sans autorisation préalable de JUMP pour l'Égalité.

1.4. L'entrée ne sera accessible aux personnes invitées par le client que lorsqu'il aura payé l'intégralité des sommes dues.

1.5. Aucun stand ne peut être démonté avant la fin du Forum JUMP.

1.6. Tous les plans de stands qui ne sont pas construits par JUMP pour l'Égalité doivent être soumis à l'équipe de coordination technique pour approbation.

1.7. Par la signature du bon de commande ou formulaire d'inscription, l'entreprise ou la personne physique déclare accepter les présentes conditions générales. En outre, elle accepte de respecter toutes les directives nécessaires à la bonne marche de l'événement qui lui seraient notifiées par JUMP pour l'Égalité ou ses mandataires, notamment concernant les prises de vues ou les enregistrements réalisés lors des événements de JUMP. Elle accepte et autorise l'utilisation de ces images et enregistrements sonores pour tous montages et toutes diffusions vidéo et télévisuelles, ou sous forme de produits multimédia qui en seraient issus.

2. Paiements

2.1. Les paiements se feront en euros, au comptant. La totalité du montant du bon de commande est à verser dès réception de la facture correspondante, avant le début de l'événement (sauf pour les conventions de formation ou les institutions publiques qui ont d'autres modalités de paiement).

2.2. En cas d'annulation de la participation 6 semaines avant l'événement, 50% du montant du bon de commande ou formulaire d'inscription resteront dus. En cas d'annulation de la participation au-delà de cette date ou de réduction de la commande, le montant total de la réservation initiale sera dû. Toute annulation doit être transmise par lettre recommandée à JUMP pour l'Égalité pour être prise en compte.

2.3. En cas de défaut de paiement ou de retard, JUMP pour l'Égalité facturera automatiquement et sans préavis des frais de retard correspondant au taux minimum légal en cas de retard/défaut de paiement ainsi que des frais supplémentaires de 8% (minimum de 100€), et ce sans préjudice de notre droit d'établir le dommage réel et réclamer une indemnisation totale.

2.4. En cas de non paiement à échéance de facture, JUMP pour l'Égalité se réserve le droit de réallouer l'espace réservé/ la/les places commandées. Toutefois, le/la participant(e) demeure responsable de régler le montant total de la dette

3. Responsabilités

3.1. JUMP pour l'Égalité décline toute responsabilité, notamment celle concernant toute faute ou dommage provoqué par un membre du personnel ou invité du client, ainsi que tout dommage ou vol qui pourrait survenir au matériel exposé par le participant, pour quelque raison que ce soit.

3.2. JUMP pour l'Égalité se réserve le droit d'interdire toute activité qui serait selon lui de nature à mettre les personnes et/ou les biens en danger.

3.3. Sauf sa propre faute, JUMP pour l'Égalité ne peut être tenu responsable si, pour quelque cause que ce soit, le lieu dans lequel l'événement est organisé était totalement ou partiellement indisponible et/ou l'accès à ce lieu totalement ou partiellement impossible.

3.4. Si l'événement une fois commencé, devait être interrompu pour une cause indépendante de sa volonté, JUMP pour l'Égalité n'effectuera aucun remboursement.

3.5. En cas d'annulation de la manifestation par JUMP pour l'Égalité, JUMP pour l'Égalité s'engage à rembourser le montant des frais de participations et d'exposition. En cas d'annulation de la manifestation pour des raisons extérieures hors du contrôle de JUMP pour l'Égalité (terrorisme, catastrophe naturelle, endommagement des espaces, etc.) les paiements effectués ne seront pas remboursés mais demeureront valables pour l'événement planifié à une date ultérieure.

4. Assurances

4.1. JUMP pour l'Égalité assure en incendie et en RC, tant pour son compte que pour celui de ses clients, les espaces mis à la disposition de JUMP pour l'Égalité par le gestionnaire du lieu de l'événement. Cette assurance ne couvre pas le matériel appartenant au client et à ses employés ou invités ou mis à disposition par une autre entité que JUMP pour l'Égalité.

4.2. Le participant ou la société qui l'invite est tenu d'assurer : - sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers, - son propre matériel contre tout dégât : incendie, vol, dégradation, etc. - le matériel et/ou le mobilier mis à sa disposition par JUMP pour l'Égalité ou par le lieu de l'événement contre tout dommage. Le client déclare expressément renoncer contre JUMP pour l'Égalité en son nom, au nom de ses commettants, de l'entreprise qu'il représente et de ses propres assureurs pour lesquels il se porte fort, à tout recours relatif aux dommages causés à leurs biens par le fait d'incendie, explosion, foudre, chute d'avions, tempête et grêle, dégâts des eaux, conflits du travail et attentats, vandalisme et malveillance, fumée, vapeurs corrosives. Cet abandon de recours n'est consenti que pour autant et dans la mesure où cette renonciation est réciproque.

3. CONDITIONS SPÉCIALES DE LA JUMP ACADEMY

3.1. Toutes les offres sont non obligatoires et sans engagement

3.2. Les études, propositions, projets et documents remis ou envoyés par nous-mêmes demeurent notre propriété ; ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit

3.3. Les confirmations de commandes de nos clients sont fermes, sauf avis contraire de notre part, sous huitaine à compter de la réception du contrat signé

3.4. Si l'acheteur renonce à l'exécution du projet pour des raisons étrangères à nos obligations, la règle suivante entrera en vigueur :

- renoncement du client à moins de deux semaines avant la date prévue la totalité de la somme sera facturée

- renoncement du client de deux à quatre semaines avant la date prévue : la moitié de la somme sera facturée

- renoncement du client à plus de quatre semaines avant la date prévue : pas de facturation. En cas de déplacement de la manifestation, les frais de voyage engagés pour le client restent à sa charge exclusive

3.5. Le prix convenu avec le client est stipulé hors taxes, hors frais de voyage

3.6. Si, pour quelque raison que ce soit, le formateur/formatrice est dans l'impossibilité d'être présent à l'événement, JUMP mettra tout en oeuvre pour le remplacer ou replanifier l'événement à une date ultérieure en accord avec l'acheteur.

3.7. Les logos, documents, contenus, vidéos et tout autres accessoires utilisés dans les prestations fournies restent la propriété de JUMP ou de ses partenaires. La copie, reproduction, cession

JUMP

Promoting gender equality, advancing the economy

GENERAL CONDITIONS JUMP POUR L'EGALITÉ

1. GENERAL MESURES

1.1 JUMP Forum SPRL reserves the right to change the time and date of the Forum. In such case, the conditions of the contract between the JUMP Forum SPRL and the participants will apply.

1.2 Registration will be considered official only when the client has received the invoice sent by JUMP Forum SPRL. JUMP Forum SPRL reserves the right to refuse any registration without justifying the reason.

1.3 Unless JUMP Forum SPRL has given prior consent in writing, the client and participants invited by the client cannot give up, hire out or share, even for free, in full or in part, its participation in the Forum. Furthermore, the client cannot advertise their own merchandise or company on the stand without the prior consent of JUMP Forum SPRL.

1.4 The space, the entrances or the room will only be made available to the clients when they have paid the total sum due.

1.5 JUMP Forum SPRL has the right to re-use the exhibition space and participation fees following any cancellation or termination of the contract.

1.6 No stand can be taken down before the end of the Forum.

1.7 All stand plans that are not built by JUMP Forum SPRL should be submitted for agreement to the technical coordination team.

1.8 By signing this form, the client accepts the current general conditions. Furthermore, it accepts to adhere to all requests necessary for the good of the Forum which will be communicated by JUMP Forum SPRL or its representatives.

1.9 In case of litigation, the tribunals of Brussels will pass final judgment.

2. PAYMENTS

2.1. Payments will be made in Euros. The total amount as stipulated on the order form should be paid on receipt of the corresponding invoice, and before the beginning of JUMP Forum SPRL.

2.2. In case of cancellation 6 weeks before the Forum, 50% of the amount on the order form must still be paid. In case of cancellation after that date or a reduction in the original order, the total initial reservation amount will be due. Any cancellation must be communicated by recorded delivery letter sent to JUMP Forum SPRL for it to be taken into account.

2.3. Any complaint concerning the invoice should be made in writing immediately on receipt of the invoice. No complaint will be dealt with if sent at a later date.

2.4. Payments must clearly state the n° of the invoice.

2.5. Any default on payment, will be subject to an interest rate of 8% to compensate for the loss of capital of the unpaid debt. Furthermore, any payment NOT paid within 8 days after the final demand has been sent by recorded delivery letter will be increased by 10% to cover the cost of administration incurred in following up a late payment. In the case of non payment by the date indicated, JUMP Forum SPRL reserves the right to re-use the reserved space. The participant will, nevertheless, still remain responsible for paying the total debt due.

3. RESPONSABILITIES

3.1. JUMP Forum SPRL is not responsible for any fault or damage caused by a member of the staff or personnel of the client, nor any damage or theft incurred by the client or to the client's exhibited material for whatever reason.

3.2. JUMP Forum SPRL reserves the right to stop any activity that it considers is a danger to people or property.

3.3. JUMP Forum SPRL reserves the right to change the date and time of the opening of the Forum. In this case the contract between JUMP Forum SPRL and the participant is still applicable.

3.4. Except where it is directly at fault, JUMP Forum SPRL cannot be held responsible if, for whatever reason, the venue in which the Forum is organized is deemed to be partially or totally unavailable and/or all access to this venue is totally or partially impossible.

3.5. If the Forum, once it is open, has to be interrupted/stopped for any reason outside the direct control of JUMP Forum SPRL, JUMP Forum SPRL will not reimburse any costs incurred.

3.6. In case of cancellation of the event, for whatever reason, the JUMP Forum SPRL will reimburse the amount of the invoices already paid. Under no circumstances can the exhibitor claim damages or interest.

4. INSURANCE

4.1. JUMP Forum SPRL is insured against fire, for itself as well as any exhibitor, and it covers the furniture that the event venue has made available for the Forum. This insurance does not cover any material belonging to the participant or that of a party, other than JUMP Forum SPRL, made available to the participant.

4.2. The participant should be insured for: - all civil responsibilities with regard to third parties, - their own material against damage: fire, theft, deterioration, etc., - the material and/or the furniture made available by JUMP Forum SPRL or by the event venue against all damage. The participant agrees not to seek recourse against JUMP Forum SPRL and the occupants of the event venue, in its name, in the name of its commitments to the company that it represents and its own insurers for which it is bound strongly, relating to any damage caused to their belongings by fire, explosion, lightning, plane crash, storm and hail, injury, flood, work conflicts and attacks, vandalism and ill will, smoke, corrosive substances. Abandoning such recourse is only granted for all that and on the understanding that this abdication of rights will be reciprocated.